

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU POSTE DE POMPAGE DES
EAUX USÉES LIMOILOU

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES - DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet de réfection et de mise aux normes du poste de pompage des eaux usées Limoilou vise la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour des travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de renforcement, de modification, de déplacement, de remplacement, de démolition, d'aménagement, de réaménagement, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité, d'éclairage, d'aménagement extérieur et intérieur ainsi que d'autres travaux divers et imprévus. Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de mobilier et d'équipement spécialisé, des frais de déménagement et de relocalisation ou des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques, ainsi que toute acquisition ou frais nécessaires à la réalisation du projet.
- 2.** Le projet nécessite l'embauche du personnel et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées pour la réalisation des analyses préliminaires, des études d'avant-projet, pour l'élaboration de plans et devis, pour la surveillance des travaux, pour l'élaboration d'un audit ou pour tout autre besoin nécessaire à la réalisation du projet décrit à l'article 1.
- 3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.
- 4.** Le projet nécessite l'embauche et l'installation physique et matérielle du personnel. L'installation du personnel peut comprendre l'acquisition de mobilier, d'équipements informatiques, de logiciels ainsi que tout équipement, fourniture ou matériel requis pour les besoins de fonctionnement.
- 5.** Le projet nécessite le financement des coûts de déplacement et d'hébergement du personnel de la ville afin de procéder aux vérifications de conformité d'ouvrages comparables, des fournisseurs de procédés et de matériaux du projet.

SECTION II

LOCALISATION

6. Le projet décrit aux articles 1 à 5 relevant de la compétence d'agglomération est localisé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

7. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 5 s'élève à la somme de 2 500 000 \$.

TOTAL : 2 500 000 \$

Annexe préparée le 18 novembre 2021 par :

Peter Szilagyi, ing.
Service des projets industriels et de la valorisation